

DÉPARTEMENT DE L'OISE

Arrondissement de Senlis
Canton de Crépy-en-Valois



République Française

Mairie de Trumilly

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

SEANCE DU 30 AVRIL 2026

Conseil municipal réuni à la mairie,
sous la présidence de M. Thierry CUNY, Maire.

Date de la convocation : 24 avril 2026

| | |
|---------------------------|----|
| Conseillers en exercice : | 15 |
| Conseillers présents : | 13 |
| Nombre de pouvoirs : | 2 |
| Nombre de votants : | 15 |

oooOOOooo

PRESENTS : CUNY Thierry, DUBREUIL Caroline, BILLÈS Charles, CUNY LEFEBVRE Valérie, VERON Anthony, ALLARD Alexandre, TRIPET Julien, ADELIN Marion, BONNET Gaëlle, DENAIN Eugénie, OPDEBEECK Flavien, BONNARD Florian, LEMAIRE Clément, Conseillers Municipaux

ABSENTS EXCUSES : RODRIGUES TRIPET Sonia donne pouvoir à TRIPET Julien
THIEBAUD Karine donne pouvoir à DUBREUIL Caroline

ABSENTS NON-EXCUSES : néant

oooOOOooo

M. VERON Anthony est désigné secrétaire de séance.

oooOOOooo

03-DELIBERATION 27/2026 : Clôture du budget CCAS, transfert des résultats de clôture de ce budget au budget communal et réintégration du passif et de l'actif au budget principal de la commune

Rapporteur : Thierry CUNY, Maire

M. le Maire expose au conseil municipal que par suite de la délibération du 30-4-2026 approuvant la dissolution du budget du CCAS, il convient, avant de procéder au transfert des résultats du budget CCAS à la commune et de réintégrer l'actif et le passif du budget CCAS de clôturer au 30-04-2026 le budget du CCAS.

Concernant le transfert des résultats de clôture, l'ordonnateur ne reprend au budget principal de la commune que le résultat de la section de fonctionnement.

Le Compte Financier Unique 2025 du budget CCAS a été approuvé le 11-03-2026 et laisse apparaître les soldes suivants :

| | Résultat d'exécution | | |
|------------------------|----------------------|--------------------|--------------------|
| | Mandats émis | Titres émis | Résultat / Solde |
| Fonctionnement | 4 488.50 € | 4 000 € | - 488.50 € |
| Résultat reporté N-1 | | 16 076.55 € | 16 076.55 € |
| Total du budget | 4 488.50 € | 20 076.55 € | 15 588.05 € |

Il est donc proposé au conseil municipal :

- De procéder à la clôture du budget du CCAS ;
- De transférer les résultats du CFU 2025 constatés ci-dessus au budget principal de la commune ;
- De réintégrer l'actif et le passif du budget CCAS dans le budget principal de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE d'ouvrir au budget principal de la commune les crédits nécessaires à la réalisation du transfert du résultat susvisé ;
- DIT que la réintégration de l'actif et du passif du budget CCAS dans le budget principal de la commune est effectuée par le comptable assignataire de la commune qui procède à la reprise du budget concerné en balance d'entrée dans les comptes du budget principal de la commune et réalise l'ensemble des écritures d'ordre non budgétaires nécessaire à la réintégration du budget CCAS au budget principal de la commune.

Décision prise à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

A Trumilly, le 30 avril 2026.

Publié sur le site internet

de la commune le : **15 MAI 2026**

Le secrétaire de séance



Anthony VERON



Le Maire

Thierry CUNY

INFORMATIONS – VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, régulièrement affichée et transmise au titre du contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site : www.telerecours.fr.

Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Commune dans le même délai.

oooOOOooo